

COMMUNE DE CRESUZ



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2024, A 19H.30 A LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC), A CRESUZ

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 11 décembre 2024, à 19h30

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Philippe Baeriswyl, Syndic

Présents : 34 personnes (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Mme Sabrina Negrini, secrétaire communale et M. Daniel Gremaud, administrateur des finances).

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous la plus cordiale des bienvenues et les remercie pour leur participation à cette assemblée communale des budgets 2025. Il salue tout particulièrement la présence de M. Dutoit, journaliste du journal « La Gruyère ».

A la veille de cette période de fêtes qui arrive à grand pas, il remercie, au nom du Conseil communal, toutes les personnes qui ont œuvré à la mise en place de notre traditionnelle crèche de Noël. Nous pouvons depuis une semaine admirer ces illuminations qui nous rappellent à tous notre enfance. Un tout grand merci à notre employé communal, Jean-Paul, pour sa direction des opérations.

Depuis la dernière assemblée, le Conseil communal a quelque peu bousculé les services de l'Etat qui prennent un certain temps dans l'analyse des dossiers transmis. M. le Syndic s'est permis de rappeler, lors de la dernière conférence des Syndics, que l'Etat de Fribourg disposait d'une des plus grandes concentrations d'employés de la fonction publique en Suisse. De plus, l'imposition fiscale des personnes physiques et morales se situe dans la moyenne nationale. Dès lors, disposant des ressources humaines et financières, il est inadmissible d'assister à une telle lenteur administrative qui peut démotiver certains Conseillers communaux.

Ses collègues Syndics, ainsi que les députés de la Gruyère présents, ont admis que d'importants problèmes d'organisation étaient à déplorer. Nous assistons à la présence d'une technocratie où les personnes ne se déplacent plus et sont pratiquement injoignables. Cette situation va malheureusement perdurer car, les moyens d'action sont limités. Nous n'avons pas d'autres choix que d'accepter d'être dans un avion sans véritable pilote, le personnel de cabine est assuré par le Grand Conseil et les citoyens, comme lui, se retrouvent en classe économique !

D'autres interventions ont été effectuées, notamment face aux causes de l'augmentation des charges liées, principalement dans le domaine de la santé et du scolaire. Ces augmentations seront présentées dans le budget de ce soir.

Ces informations sont transmises afin que chacun sache que le Conseil communal s'investit également dans des tâches régionales et cantonales. Crésuz est une petite commune, elle est présente, quitte à paraître pour une empêcheuse de tourner en rond. Notre commune a une voix et l'Exécutif s'engage à la faire entendre !

Il demande à M. Eric Laplante (1) pour les rangées 1-2-3-4 ainsi que la table du Conseil communal et M. Jean-Claude Richoz (2) pour les rangées 5 et suivantes, de fonctionner comme scrutateurs. Chacun compte le nombre de personnes.

Scrutateur groupe (1) : 19 personnes

Scrutateur groupe (2) : 15 personnes

Total : 34 personnes ayant le droit de vote

Majorité lors des votes : 18 citoyens

M. le Syndic excuse cinq personnes à cette assemblée.

La présente a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, soit par publication dans la Feuille officielle no 47 du 22 novembre 2024, par affichage au pilier public et par convocation individuelle aux citoyens. Elle a également été publiée sur le site Internet de la commune.

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

Aucune demande n'a été formulée avant la présente assemblée et, comme il n'y a pas de remarque ou de commentaire, M. le Syndic invite les citoyens qui approuvent l'ordre du jour de lever la main.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ce tractanda avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 34	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

Nous pouvons donc considérer l'Assemblée de ce soir comme valablement ouverte.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2024
(ne sera pas lu étant joint à la convocation et publié sur le site internet de la commune)
2. Présentation de la planification financière 2025-2029
3. **Budgets 2025**
Déroulement de chaque demande : Présentation – Discussion – Rapport de la commission financière – Approbation
 - 3.1. Budget des investissements
 - 3.1.1. Demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection du chalet d'alpage des Petits Monts
 - 3.1.2. Demande d'un crédit d'étude pour l'avant-projet de La Chaumine sous réserve de l'approbation de l'adaptation du plan d'aménagement local de Crésuz par la DIME
 - 3.1.3. Demande d'un crédit additionnel pour la prolongation des collecteurs d'eaux usées à l'Impasse Erhard Loretan (Route des Roches)
 - 3.2. Budget du compte de résultats (fonctionnement)
 - 3.3. Vote final du budget du compte de résultats

4. Décomptes d'investissements – information
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2024

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2024 ne sera pas lu, étant publié dans le livret de convocation et sur le site internet de la commune. En outre, il a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée.

Son contenu ne faisant pas l'objet de remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui **l'approuve à l'unanimité des citoyens (main levée)** avec les remerciements de M. le Syndic. Des remerciements vont à son auteure, pour sa rédaction.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 34	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

M. le Syndic passe la parole à M. Daniel Gremaud, administrateur des finances pour le prochain point.

2. Présentation de la planification financière 2025-2029

Nous passons à la présentation du plan financier 2025-2029.

Le Conseil communal a, sur cette base, élaboré un programme des investissements et procédé à une analyse de l'évolution probable du compte de résultats pour les cinq prochaines années.

Il convient ici de rappeler que la planification financière est un outil de gestion. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible des charges et des revenus du compte de résultats ainsi que de l'impact des investissements planifiés.

Comme toute prévision, le plan financier est soumis à de nombreux aléas, tels que l'évolution démographique, la situation économique générale, l'évolution des intérêts, les modifications légales aux différents niveaux de l'Etat.

Le plan financier est transmis à la Commission financière et à l'Assemblée communale. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

Nous allons désormais entrer un peu dans les détails et je vous présente ici le plan des investissements pour les cinq prochaines années. Les années 2026 à 2029 sont basées sur le budget 2025. Les montants ci-dessus sont calculés par rapport aux nombres d'habitants projetés, multipliés par le taux d'indice du potentiel fiscal (IPF) selon les projections du canton. Cela nous donne un coefficient de base recalculé par rapport au budget 2025. Les dicastères qui comprennent des charges liées ont été majoré de 2%, selon discussion avec la commission financière lors de la séance du 29 novembre 2024.

Les dépenses d'investissement nettes sont financées uniquement par la trésorerie et aucun emprunt bancaire a été planifié.

Cette planification sera affinée d'année en année par le Conseil communal en fonction des investissements projetés et prioritaires, qui devront être soumis à votation lors des prochaines assemblées communales.

Il convient toutefois de rester prudent, car, comme déjà dit, la planification financière dépend de nombreux facteurs et notamment des investissements planifiés qui peuvent encore évoluer.

A noter que la planification financière sera mise à jour et vous sera présentée dans le cadre des budgets et des comptes à venir.

Comparaison de notre IPF 2025 dans le district

La commune de Crésuz se classe en tête des IPF en Gruyère pour les budgets 2025 selon les projections du service cantonal des contributions.

Comparaison de notre IPF 2025 dans le canton

La commune de Crésuz se classe en 3^{ème} position cantonale au niveau des IPFs, du montant par habitant et de la population dans la commune. Le classement a été établi sur les 10 premières communes sur une base de 121 communes au total.

Les 3 premières communes possèdent un IPF élevé par rapport à leur densité de population en dessous de 500 habitants. Viennent ensuite les communes plus peuplées que nous pouvons retrouver inévitablement (Fribourg, Villars-sur-Glâne) sur ce graphique.

M. le Syndic remercie M. Gremaud pour sa présentation et informe les citoyens que la présente assemblée est enregistrée pour la bonne rédaction du procès-verbal. Il donne maintenant la parole à M. Jean-François Suys, Vice-Syndic.

3. Budgets 2025

Chapitre 0 : Administration générale

- Le changement du système de chauffage à l'abri PC s'est terminé. Raison pour laquelle il n'y a pas de charges reportées au budget 2025.

Chapitre 3 : CULTURE, SPORT ET LOISIRS

- L'investissement concernant l'aménagement du sentier adapté « Chemin du Perrey-Pont du Javroz » budgétisé à hauteur de CHF 90'000.- ne figure plus dans le budget 2025 car nous avons atteint l'échéance de la réalisation de celui-ci.
- L'investissement du Pont couvert pour le ruisseau de la Maladère s'est achevé. Nous avons reçu le décompte final de la part de la commune de Châtel-sur-Montsalvens, maître d'œuvre et un solde positif de CHF 15'981.85 nous est attribué.

Chapitre 6 : TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Concernant la participation reportée de CHF 50'000.- pour la réfection de la route communale Pont du Javroz – Cerniat avec la commune Val-de-Charmey, le montant de cet investissement n'a pas pu être évalué pour le budget 2025 car, comme vous le savez, des coûts supplémentaires seront à prévoir la suite des événements survenus sur cette route. Nous sommes en attente de la part de la commune de Val-de-Charmey d'un montant précis à intégrer dans nos investissements.
- Les travaux en cours ont débuté pour l'aménagement de la zone 30. Ils comprennent pour l'instant, les honoraires des ingénieurs.
- La construction de l'arrêt du bus scolaire à la Route des Planches s'est terminée et nous sommes en attente des décomptes finaux des entreprises pour clôturer cet investissement.

Chapitre 7 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Epuraton :

- Les travaux sont toujours en cours concernant la mise en séparatif du Collecteur Sud, de l'Impasse Erhard-Loretan et du quartier de la Savignière.

En conclusion, le report des charges d'investissements au budget 2025 se chiffre à CHF 1'356'647.10.

Il est à souligner que la demande d'un crédit additionnel de CHF 45'000.00 de ce soir pour les travaux du quartier de l'Impasse Erhard-Loretan, a déjà été accepté par la commission financière.

Comme il n'y a pas de question, il passe la parole à M. le Syndic pour la suite. Ce dernier remercie MM. Jean-François Suys et Daniel Gremaud.

3.1 Budget des investissements

3.1.1 Demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection du chalet d'alpage des Petits Monts

Les années passent trop vite et il lui a été précisé que la construction du chalet d'alpage des Petits Monts avait été effectuée dans la deuxième moitié des années septante et non huitante comme indiqué dans le livret de convocation. Ceci explique d'autant plus la nécessité de procéder à des travaux de remise en état et d'amélioration afin de donner une nouvelle vie à cet ouvrage de notre patrimoine communal. Le Conseil communal a décidé de proposer une rénovation complète en lieu et place d'un fractionnement des investissements sur plusieurs années. Tenant compte de la situation financière actuelle de la commune, le financement peut être assuré par la trésorerie, ce qui évite des intérêts bancaires. Comme l'a composé l'Abbé Bovet, là-haut sur la montagne l'est un vieux chalet, il est temps de le rénover afin qu'il soit plus beau qu'avant et surtout plus aisé à exploiter.

Le crédit d'investissement qui est proposé ne tient pas compte des subventions qui seront demandées aux améliorations foncières. Dès connaissance de leur montant, celles-ci seront portées en déduction du montant voté ce soir.

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière lu par Mme Emmanuelle Girard : Réfection du chalet d'alpage des Petits Monts

Montant CHF 330'000.-, financé par la trésorerie

Le chalet d'alpage des Petits Monts date des années huitante (n'ont pas eu l'information que c'était dans les années septante). Bien qu'il ait été régulièrement entretenu, celui-ci nécessite des travaux de rénovation et d'équipement.

Il est nécessaire de remplacer la toiture d'origine en Eternit et de prévoir une isolation du toit et la réfection des cheneaux. L'aménagement intérieur sera amélioré (production d'eau chaude, groupe sanitaire alimenté par des panneaux solaires et batteries complémentaires et rénovation de la partie écurie) et un stockage d'eau sera prévu pour affronter les périodes sèches.

Le montant de ces travaux est estimé à CHF 330'000.-. Ce montant sera financé par la trésorerie. Les coûts de fonctionnement et l'amortissement sont prévus dans le budget. Ce montant ne tient pas compte des éventuelles aides financières qui seront demandées par la commune.

Après examen de cette demande d'investissement, la Commission financière préavis favorablement la réalisation de ces travaux.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent ce crédit d'ouvrage de CHF 330'000.- pour la réfection du chalet d'alpage des Petits Monts.

Les citoyens acceptent à la majorité (main levée) le crédit pour cet ouvrage avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 31	NON : 0	Abstentions : 3
------------------------------------	-----------------	----------------	------------------------

M. le Syndic garde la parole pour le prochain point.

3.1.2 Demande d'un crédit d'étude pour l'avant-projet de La Chaumine sous réserve de l'approbation de l'adaptation du plan d'aménagement local de Crésuz par la DIME

Comme indiqué dans le livret de convocation, la finalisation du plan d'aménagement local (PAL) aux conditions d'approbation du canton est actuellement au service des constructions et de l'aménagement (SeCA) qui doit délivrer son préavis de synthèse. Le dépôt de notre PAL comporte la modification de la zone village afin d'y intégrer le bâtiment de la Chaumine. Les affections potentielles seront dès lors élargies. Afin d'obtenir tous les préavis, notamment celui du service de la mobilité qui a brillé par son immobilisme, M. le Syndic est intervenu auprès de M. Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, afin que ce service délivre son préavis, ce qui a été fait après cette prise de contact informelle.

Si le préavis de la direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) est positif, l'Exécutif désire débiter les études d'avant-projet sans tarder. L'architecte, ainsi que les mandataires désignés sont informés et prêts à œuvrer. Le Conseil communal désire transformer le bâtiment existant en y intégrant des locaux et des services utiles à la population. La création d'appartements permettra de soulager la charge financière de ce dernier.

Le début de cette législature a été marqué, notamment par l'abandon du premier projet et des conséquences qui s'en sont suivies. L'Exécutif en place souhaite présenter un projet rassembleur et financièrement supportable pour la commune. Il ne faut pas que les générations futures soient impactées par le futur crédit d'investissement.

Il est à préciser que le crédit d'études qui est soumis ce soir permettra de développer un avant-projet qui tiendra compte du volume existant, ceci, jusqu'au et y compris le dépôt d'une mise à l'enquête préalable. Avant cette étape, une ou plusieurs, séance(s) de présentation à la population seront organisées.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière lu par Mme Emmanuelle Girard : Etude pour l'avant-projet de la Chaumine sous réserve de l'approbation de l'adaptation du plan d'aménagement local de Crésuz par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME)

Montant CHF 98'000.-, financé par la trésorerie

Le dossier pour l'adaptation du Plan d'Aménagement Local (PAL) a été déposé au canton en décembre 2023. La DIME attend encore le préavis du SeCA pour rendre sa décision qui ne saurait tarder. Sous réserve de l'approbation par la DIME, le Conseil communal désire entreprendre l'étude pour l'avant-projet relatif à la transformation du bâtiment de la Chaumine, qui sera inclus dans la zone village.

Afin d'anticiper cette décision et ne pas devoir attendre la prochaine Assemblée communale, l'Exécutif demande l'approbation d'un crédit d'étude qui couvrira les frais d'établissement de l'avant-projet jusqu'à sa mise à l'enquête préalable.

Le montant de cette étude est estimé à CHF 98'000.-. Ce montant sera financé par la trésorerie. Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

Après examen de cette demande d'investissement, la Commission financière préavise favorablement le crédit d'étude, subordonné à l'obtention préalable de l'approbation du PAL par la DIME.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent ce crédit d'étude de CHF 98'000.00 pour l'avant-projet de La Chaumine sous réserve de l'approbation de l'adaptation du PAL de Crésuz par la DIME, financé par la trésorerie.

Les citoyens acceptent à la majorité (main levée) le crédit d'étude pour cet avant-projet avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 31	NON : 0	Abstentions : 3
------------------------------------	-----------------	----------------	------------------------

La parole est gardée par M. le Syndic.

3.1.3 Demande d'un crédit additionnel pour la prolongation des collecteurs d'eaux usées à l'Impasse Erhard-Loretan (Route des Roches)

Suite à l'octroi du crédit d'investissement de CHF 165'000.00 lors de l'Assemblée communale du 14 décembre 2022, le bureau d'ingénieurs a procédé à l'élaboration des projets de servitudes qui ont été transmis pour approbation aux propriétaires impactés. Il en est résulté des adaptations nécessaires du tracé des canalisations. La rentrée des soumissions en 2024 a également été impactée par la hausse des prix survenue depuis l'octroi du crédit, ainsi que par la prise en compte d'une part plus importante de terrain défavorable rencontré pour l'exécution des fouilles. En dernier lieu, afin de palier à d'éventuelles mauvaises surprises, le montant affecté au poste « divers et imprévus » a été augmenté.

Afin de ne pas retarder l'exécution de ces travaux en cours, une demande préalable a été soumise à notre commission financière qui a approuvé ce crédit additionnel.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière lu par M. Michel Machicoane : Crédit additionnel pour la prolongation des collecteurs d'eaux usées à l'Impasse Erhard-Loretan (Route des Roches)

Montant CHF 45'000.-, financé par la trésorerie

L'extension des réseaux d'évacuation des eaux claires et des eaux usées en prévision du nouveau lotissement à l'impasse Erhard-Loretan, bénéficie d'un crédit d'investissement de CHF 165'000.-, approuvé lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2022.

Le tracé a dû être adapté afin de tenir compte de la présence d'arbres de grandes tailles et de plantations dans les jardins privés. Cela implique des travaux complémentaires.

Le montant de ces travaux complémentaires est estimé à CHF 45'000.-. Ce montant sera financé par la trésorerie. Les coûts de fonctionnement et l'amortissement sont prévus dans le budget. Les honoraires de l'ingénieur restent inchangés.

Après examen de cette demande d'investissement, la Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux complémentaires.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent ce crédit additionnel de CHF 45'000.00 pour la prolongation des collecteurs d'eaux usées à l'Impasse Erhard-Loretan (Route des Roches), financé par la trésorerie.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ce crédit additionnel pour cet ouvrage avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 34	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

La parole est maintenant donnée à M. Daniel Gremaud pour la suite.

3.2 Budget du compte de résultats (fonctionnement)

Le budget 2025 a un résultat de CHF 63'590.00. Le budget 2024 a été présenté avec un résultat de CHF 30'490.00 et les comptes 2023 ont été clôturés avec un bénéfice de CHF 534'612.48.

Explications des différences par rapport au budget 2024

Chap. 0 Dans ce chapitre figurent les services généraux et les immeubles administratifs. La commune a engagé une collaboratrice administrative à 70% depuis le 1^{er} novembre 2024.

Les amortissements obligatoires aux bâtiments de l'abri PC et de l'ancienne école sont en augmentation liés au changement du système de chauffage à pellets. A noter une augmentation des produits des loyers concernant ces deux bâtiments.

Chap. 1 Ce chapitre est stable. A noter une augmentation des charges liées à la participation aux frais de service des curatelles et aux dépenses cantonales de la protection civile.

Chap. 2 L'augmentation des charges liées par rapport au budget 2024 concerne :

Etat de Fribourg	+7 %
CO de la Gruyère	+8 %
Val-de-Charney	+13 %

Chap. 3 Nouvelle charge de contribution à l'ARG concernant l'investissement au musée gruérien nous est attribuée à partir de l'année 2025

Chap. 4 L'augmentation des charges liées par rapport au budget 2023 concerne :

Etat de Fribourg	+5 %
RSSG (Réseau Santé Social de la Gruyère)	+12 %

Chap. 5 Les charges de la prévoyance sociale sont en hausse.

Etat de Fribourg	+8 %
RSSG	+17 %

Chap. 6 Ce chapitre présente un budget 2025 stable. Un budget comparatif aux années précédentes est attribué pour l'entretien des routes qui concerne essentiellement les routes communales. En matière de charges liées payées au canton, elles sont en relation avec le nombre d'habitants et augmentent donc légèrement.

Chap. 7 Eau potable : le taux de couverture est de 100 %, conformément à la législation en vigueur. Une attribution à la réserve de CHF 8'370.00 est prévue pour l'équilibre du compte.

Protection des eaux : le taux de couverture de 100 % est également obligatoire. Une attribution à la réserve de CHF. 25'650.00 permet d'atteindre cet équilibre.

Ces deux chapitres subissent une hausse des charges d'intérêts et des amortissements due au renouvellement des emprunts bancaires et l'augmentation de la valeur des biens à amortir.

Gestion des déchets : Le taux de couverture minimal exigé par la loi pour ce chapitre est de 70 %. Selon les prévisions budgétaires 2025, les revenus couvriront 73 % des charges.

Chap. 8 Une diminution des charges pour la rénovation des chalets d'alpages est prévue car nous avons effectué des travaux durant l'année 2024.

Chap. 9 Nous tablons sur une légère augmentation des impôts pour les personnes physiques et morales. Les impôts spéciaux (à la source, prestations en capital, mutations et gains immobiliers) ont été estimés par rapport aux résultats des trois dernières années. A noter que ces impôts irréguliers peuvent varier fortement selon les années.

Notre contribution à la péréquation des ressources est en augmentation de 7 % mais notre péréquation financière s'est stabilisée depuis l'année 2023.

Le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 176'660.- reste obligatoire durant 10 ans.

Pour un résultat final de CHF 63'390.- positif pour le budget 2025.

M. le Syndic remercie M. Gremaud pour sa présentation et l'excellent travail fourni et demande s'il y a des questions ?

3.3 Vote final du budget du compte de résultats

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic passe la parole à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière lu par M. Alain Philipona : Au terme de l'examen de ces budgets, nous constatons que les recettes et les charges pour l'année 2025 demeurent stables en comparaison avec les budgets 2024.

L'IPF est toujours à un niveau élevé. La population de Crésuz continue d'augmenter. Ces 2 facteurs expliquent les principales variations des charges liées.

Pour l'année 2025, le Conseil communal nous soumet un budget prévoyant un bénéfice de CHF 63'390.- après prélèvement d'un montant de CHF 176'660.- à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, à la suite des modifications de calculs des amortissements, introduit par le nouveau système comptable MCH2. Pour l'exercice 2025, avec le budget prévu, il n'est pas nécessaire de prévoir un prélèvement sur les réserves de péréquation.

Dans ce budget, il manque l'amortissement du nouvel abri bus à la Route des Planches, d'un montant d'environ CHF 6'000.-. Celui-ci devra être pris en compte dans les budgets futurs et devra être comptabilisé dans les comptes de résultat de 2025.

En conclusion, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget 2025 tel qu'il vous a été commenté et présenté.

La commission financière tient à remercier le Conseil Communal ainsi que M. Gremaud pour leur disponibilité et leurs explications sur le fonctionnement du ménage communal.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent le budget 2025 présentant un bénéfice de CHF 63'390.00.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) le budget 2025 avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 34	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

M. le Syndic redonne la parole à M. Gremaud pour le point suivant.

4. Décomptes d'investissements - information

Ce tableau présente la liste des investissements qui ont été approuvés lors des précédentes assemblées communales, mais qui n'ont pas encore été réalisés ou sont en cours de réalisation. Le total s'élève à CHF 2'179'712.40.

Toutes les factures concernant les investissements ont été comptabilisées au 5 décembre 2024 afin de donner une situation la plus juste possible.

Il demande s'il y a des questions ? Comme ce n'est pas le cas, il remercie le Conseil communal ainsi que ses deux collègues pour la collaboration et également la commission financière pour la séance très enrichissante.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic remercie M. Gremaud et passe au point suivant.

5. Divers

Route de Cerniat – Déviation du trafic - M. Philippe Baeriswyl

M. le Syndic pense que la quasi-totalité des habitants de la commune ont été impactés par la déviation du trafic afin de se rendre vers et depuis Cerniat. Cette déviation a été rendue nécessaire à la suite des chutes de pierres, événements qui ont succédé au constat de l'affaissement de la route.

Le Conseil communal est soulagé de l'absence d'accident lors de cette déviation. Il a été constaté que certains automobilistes ne savaient pas adapter sa vitesse à l'état du trafic ou, plus grave encore, à la présence d'enfants. Pour certains, effectuer une marche arrière était insurmontable, voire impossible. La commune de Val-de-Charmey assure la gestion des travaux, du trafic et de l'information. Crésuz est intervenue afin que des mesures soient prises pour diminuer les risques. Certaines demandes n'ont pas été prises en compte, comme par exemple, la pose de ralentisseurs.

Compte tenu de la manifestation du Recrodzon à Cerniat, il a été exigé que des mesures de covoiturage ou bus navette soient mises en place sous peine de fermer la route.

Cet épisode qui a bousculé nos habitudes est maintenant derrière.

La répartition des coûts financiers relative à la réfection de la route de Cerniat (partiellement sur le territoire de Crésuz) sera effectuée selon la clé de répartition en place, soit 9% à la charge de notre commune. Il est évident que les subventions à recevoir seront également déduites selon cette même clé.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de demande de participation de la part de la commune Val-de-Charmey. Elle interviendra lorsque les coûts effectifs seront connus.

Arrêt du bus scolaire aux Planches – Mme Carole Pythoud

Oui, ce fut long mais, comme vous avez pu le constater, notre arrêt pour le bus scolaire dédié est enfin opérationnel, depuis le début novembre, sur les hauts de la route des Planches. Il s'élève fièrement dans son habit de bois Suisse et, depuis le 30 novembre, ses plexiglas arborent même quelques flocons de neige que Nadia Thürler, la conductrice du bus des TPF, avec la complicité des écoliers, a appliqué avec délicatesse, afin de décorer leur nouveau lieu de rencontre quasi quotidien.

Lors de l'assemblée de décembre 2022 lors de laquelle des citoyens avaient accepté le crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la construction de cet arrêt de bus, l'idée d'installer des panneaux de signalisation le long de la route des Planches, afin d'éviter le croisement du bus avec d'autres véhicules et de renforcer ainsi la sécurité de ses occupants, avait émergée.

Dans sa séance du 28 octobre dernier, le Conseil communal a pris connaissance des offres de trois entreprises différentes et fût surpris des devis qui varient de CHF 28'000.00 pour la meilleure marchée à CHF 36'000.00 pour la plus onéreuse. Aucun montant pour ces panneaux de signalisation n'avait été prévu dans le crédit du 28 octobre 2022 soumis au vote de l'assemblée, puisque le sujet a été discuté après son élaboration.

Quelques précisions s'imposent : Les trois entreprises sollicitées, ACET, Signal et Hellgass proposent toutes des panneaux de signalisation « Attention bus », surmontés de feux orange LED clignotants, déclenchés par le conducteur au moment où ce dernier se trouve sur la route des Planches. Ces panneaux sont alimentés par des kits solaire ou une alimentation directe sur candélabre avec batterie selon leur situation.

Pour rappel, il y en aurait un tout en bas de la route des Planches, un à la croisée de Longchamp, un autre à la route du Chemin Louis-Ruffieux, puis un à l'intersection de la route qui mène à Cerniat et enfin un dernier vers l'habitation de Mme Pythoud pour que les véhicules venant du haut de la route des Planches soient avisés lorsque le bus monte.

Le Conseil communal est en contact régulier avec Mme Thürler, la conductrice du bus qui, jusqu'ici, n'a relevé aucun problème particulier lors de croisement avec d'autres véhicules. Les chauffeurs l'ayant précédés depuis ce printemps, saison qui a marqué le début de la prise en charge des écoliers sur le haut de notre village, n'ont rien signalé non plus. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal se réserve le droit de reporter ou d'abandonner l'idée d'installer des panneaux de signalisation. En fonction de la décision ultérieure, il reviendra vers l'Assemblée avec une demande d'investissement complémentaire.

Suisse Bouge – Carole Pythoud

La commune y a participé l'année dernière. Malheureusement, la météo n'était pas de la partie, il a plu tout le matin ! De plus, plusieurs autres manifestations dans la vallée étaient prévues ce même jour.

Le Conseil communal a décidé de reconduire l'action de Suisse Bouge en mai 2025. Le comité des fêtes Châtel-Crésuz va concocter un programme avec apport de quelques modifications, à savoir, que la journée des festivités se déroulera un samedi et il y aura des activités tout au long du mois.

Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement, via iGruyere, des flyers et l'Echo Val-de-Charmey.

Alors chers citoyens de Crésuz, venez bouger tous ensemble au nom de la santé et de l'amitié !

Zone 30 km/h – Valentin Charrière

Le permis a été délivré. Actuellement, le bureau d'ingénieurs sd ingénierie SA procède aux appels d'offres pour réaliser ces travaux au printemps 2025, sitôt que la météo le permettra.

Fibre optique – Jean-Jacques Tornare

La société ftth fr SA, une co-entreprise de l'Etat de Fribourg et des distributeurs d'électricité Groupe E, Gruyère Energie et IB-Murten, a prévu de raccorder les villages de Cerniat et Crésuz au réseau cantonal de fibre optique FTTH dans le courant de l'année 2025.

Grâce à ce réseau, les habitants auront accès à des services multimédias innovants et performants, comme la TV numérique en haute définition, l'accès à Internet à très haut débit et la téléphonie fixe. Le raccordement des immeubles et l'installation des prises dans les appartements sont gratuits pour les propriétaires et les locataires.

Afin de vous présenter les détails de ce projet et de répondre précisément à toutes les questions, les sociétés ftth fr SA et net+ FR SA organisent une séance d'information à laquelle les citoyens sont cordialement invité(e) le mercredi 29 janvier 2025 à 19h00, à la salle communale de Crésuz.

Une annonce paraîtra dans un prochain Echo Val-de-Charmey.

Programme de subvention énergétique 2025

Pour 2025, la commune va subventionner :

- **Panneaux solaires photovoltaïques et thermiques** : CHF 300.00/kW installé selon la puissance nominale
- **Chauffe-eau thermodynamique** : CHF 1'000.00 pour l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique
- **Borne électrique** : 20 % du coût total mais au maximum CHF 350.00/ borne installée
- **Abonnement en transports publics** : 30 % du coût total d'un abonnement en transports publics mais au maximum CHF 300.00/abonnement. Le prix est fixé sur la base du tarif en 2^{ème} classe
- **Aérateurs d'eau – réducteur de débit** : La commune a à disposition des citoyens des économiseurs d'eau. Selon les stocks disponibles.
- **Semence de prairie fleurie et action PNR** : Les citoyens qui souhaitent semer de la prairie fleurie dans leur jardin peuvent contacter la commune qui leur offrira la semence à titre gratuit. Selon les stocks disponibles.

Là aussi, une annonce dans l'Echo Val-de-Charmey va paraître.

Remerciements de la commission financière

M. Alain Philipona prend la parole au nom de la commission financière qui tenait à souligner l'excellente collaboration avec M. Gremaud et M. Suys ainsi que les autres membres du Conseil communal. Les derniers échanges étaient riches et les discussions sur les comptes très ouvertes. Des propositions d'améliorations sont faites et très vite appliquées. C'est très agréable de pouvoir travailler ainsi entre la commission financière, l'administration et le Conseil communal.

M. le Syndic remercie également la commission financière pour ses compétences ainsi que leur réactivité.

Comme personne ne souhaite prendre la parole, il remercie chacune et chacun pour sa participation à cette assemblée communale.

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil ainsi que l'ensemble du personnel de l'administration pour l'excellente collaboration et entente lors des séances et échanges. Il remercie également le comité des fêtes, dont son président M. Suys est présent ce soir, qui est en charge, tout au long de l'année, de l'organisation de nombreuses activités.

Il rappelle également la prochaine manifestation qui aura lieu ce samedi 14 décembre dès 11 heures qui accueillera officiellement nos nouveaux citoyens. Manifestation à laquelle tout un chacun est convié. Les sapins de Noël commandés seront distribués et une excellente soupe à l'oignon sera servie. Cette manifestation sera organisée sur la place de jeu.

D'ores et déjà, il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, tous ses vœux de santé et bonheur et afin de débiter les festivités, il a l'avantage de les convier à l'apéritif qui agrémentera la fin de l'assemblée.

L'Assemblée se termine ainsi à 20h40.

Au nom de l'Assemblée communale

La Secrétaire

A blue ink signature, appearing to read 'Negrini', written over a horizontal line.

Sabrina Negrini

Le Syndic

A blue ink signature, appearing to read 'Baeriswyl', written over a horizontal line.

Philippe Baeriswyl